

Formation à l'intention des professionnel.le.s pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales en Bourgogne-Franche-Comté

**TERRITOIRE DE BELFORT
AIRE URBAINE**

20 et 21 NOVEMBRE 2025

Avec le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femme-homme

Sommaire

Présentation de la formation	page 4
Programme de la formation	page 7
Règlement intérieur de la formation	page 10
Formulaire de demande d'inscription	page 12
Formulaire d'information RGDP	page 15

Des formations construites à partir de l'expérience de terrain

Solidarité Femmes Belfort est une association de loi 1901 affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Elle a pour mission première d'accompagner les femmes victimes de violence et plus particulièrement de violences conjugales, au moyen d'un accueil de jour, de permanences d'accueil et d'écoute, d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et d'un accompagnement global pour les personnes hébergées en urgence dans un dispositif dédié aux victimes de violences géré par la Fondation de l'Armée du Salut.

Solidarité Femmes anime des actions de formation aux personnes pouvant rencontrer des femmes victimes de violences dans leurs missions professionnelles. Il s'agit pour l'association d'informer, d'aider les professionnels à cerner les enjeux de l'accueil, de l'accompagnement et de l'orientation des femmes victimes de violences.

Ces formations permettent de fédérer le réseau de professionnels et de faire connaître l'Association, ainsi que les autres dispositifs départementaux et plus largement les lieux ressources sur la problématique des violences conjugales.

Nos formateurs.trices

Solidarité Femmes est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Les formateurs.trices sont travailleurs.euses sociaux.les : assistantes sociales, éducateur.trice.s spécialisé.es, psychologues. Ils.elles interviennent directement auprès des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Nos valeurs, nos engagements

La disponibilité

Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux besoins de formation des stagiaires. Nous sommes tout à fait disponibles pour créer des formations adaptées dans des conditions agréables pour chaque participant.e.

La non-discrimination

Nos formations sont ouvertes à tout.e.s et nous mettons tout en œuvre pour permettre cette accessibilité.

L'évaluation

Nous sommes engagé.e.s dans un processus d'évaluation permettant l'amélioration de nos formations et de nos services, afin de répondre aux besoins de formation de nos stagiaires.

Présentation de la Formation

Objectifs

- Favoriser le repérage, l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences conjugales ;
- Apporter des éléments de compréhension du processus de violences conjugales à différencier du conflit conjugal ;
- Repérer les différentes formes de violences conjugales ;
- Identifier les différentes conséquences des violences, l'impact et les dangers encourus ;
- Connaître les composantes clés du cadre légal et les outils judiciaires ;
- Approfondir certains aspects spécifiques aux violences conjugales lors d'atelier thématiques : les violences sexuelles, la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et les outils juridiques ;
- Réfléchir et ajuster sa posture professionnelle afin de l'adapter aux besoins des personnes victimes de violences conjugales ;
- Prendre connaissance du réseau de proximité et situer les missions propres à chaque acteur ainsi que les ressources disponibles selon leur secteur d'intervention.

Public concerné

Professionnel-les : Gendarmes, policiers, avocats, magistrats, travailleurs sociaux, professionnels de santé, psychologues... des départements de l'Aire Urbaine (Territoire de Belfort, Pays de Montbéliard, Haute-Saône)

Pré-requis

Aucun

Durée et dates de la formation

2 Journées : A BELFORT : JEUDI 20 NOVEMBRE ET VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

Lieux

BELFORT : Maison du Peuple - 1 Place de la Résistance - 90000 BELFORT

Intervenant.e.s

La formation sera animée par :

SOLIDARITE FEMMES :

- Mme SZYMANSKI, Psychologue Clinicienne et Psychothérapeute,
- Mr LEVANT Éducateur Spécialisé,
- Mme MAGAGNINI Éducatrice Spécialisée,
- Mme LEBOUTEILLER Assistante Sociale,
- Mme MATHEY, Assistante Sociale,
- Mr COUTANCE, animateur (Solidarité Femmes),

C.I.D.F.F. 90 : Mme DJEMAH, Juriste

🚦 **Service Altérité ADDSEA, Accueil d'auteurs de violences conjugales et lutte contre la récidive :**

- Madame PRIEUR psychologue
- Monsieur WUHLIN assistant de service social.

Modalités de fonctionnement

Un groupe de 30 personnes maximum. A ce nombre s'ajoutera les intervenant.e.s prévu.e.s sur chaque journée.

Déroulement en présentiel uniquement.

Dans un souci de qualité de nos formations, nous avons obtenu la certification QUALIOPi en octobre 2024.

Méthode pédagogique

Interactive et participative, diaporama support

Mise en place d'ateliers thématiques en lien avec la problématique et transfert de connaissances

Dossier remis aux participants avec modèle d'attestation, de certificat médical, requête en vue de la délivrance d'une ordonnance de protection...

Liste adresses utiles départementale et nationale et plaquettes informations des intervenants, affiches...

Remise d'une attestation de formation

Evaluation

- Evaluation remise en fin de formation, indiquant l'indice de satisfaction qualitatif et quantitatif concernant le programme, les interventions, la pédagogie, la communication, l'intérêt du stage, les incidences sur la pratique professionnelle, avec des précisions écrites sur :

- Quiz,

- Evaluation à chaud,

- Les appréciations concernant le déroulement de la formation, les incidences dans la pratique professionnelle en précisant les difficultés et/ou les contraintes,

- Les suggestions pédagogiques,

- L'accueil et l'organisation matériel du stage : observations et suggestions.

Coût

Cette formation est gratuite pour les participant.e.s grâce à un financement de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les Femmes et Hommes (DRDFE) et la participation de la Ville de Belfort.

L'hébergement et la restauration

Nous ne nous chargeons pas de l'hébergement et de la restauration. Vous pouvez cependant nous contacter si vous souhaitez connaître l'offre existante sur le secteur.

L'annulation

Si vous êtes inscrit.e à notre formation mais que vous ne pourrez pas être présent.e, nous vous remercions de prévenir l'association aussi rapidement que possible, afin que nous puissions proposer votre place à une personne inscrite sur la liste d'attente.

Coordination du cycle de formation

Pour toutes informations joindre : Mme Mélanie MATHEY au 03 84 28 99 09

SOLIDARITE FEMMES
23, rue de Mulhouse
90000 BELFORT

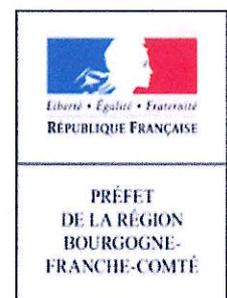
Coordinatrice : Mélanie MATHEY
Téléphone : 03 84 28 99 09

E-mail : pole-formation@solidarite-femmes.fr

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



Avec le soutien de la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité femme-homme



Programme de la Formation

PREMIERE JOURNEE / JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

✚ 8h30 - 8h45 : Accueil des stagiaires

✚ 8h45 : Ouverture de la journée de la journée par Madame COTIN, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femme-homme, Présentation du déroulé des journées de formation, des objectifs et recueil des attentes

✚ 8h45 à 12h00 puis de 13h30 à 15h00 : (Pause de midi de 12h00 à 13h30)

Compréhension, identification, accompagnement et orientation des personnes victimes de violences conjugales (femmes et enfants)

Intervention croisée des professionnel.le.s de Solidarité Femmes : Aline MAGAGNINI, Educatrice Spécialisée, Alexandre LEVANT, Educateur Spécialisé et Nadine SZYMANSKI, Psychologue Clinicienne

- Présentation des dispositifs d'accueil, d'hébergement et de prise en charge de personnes victimes de violence à Solidarité Femmes
- Repérer le processus de violences conjugales et le différencier d'un conflit violent, Du côté des enfants, appréhender les notions de conflit de loyauté et conflit de protection
- Identifier les diverses formes de violences conjugales
- Comprendre le mécanisme d'emprise et son impact sur la personne victime et le fonctionnement familial
Place et rôle des enfants
- Prendre en compte les conséquences des violences sur la santé sur les personnes victimes et les enfants
Appréhender le concept de psychotraumatisme
Prendre en compte l'impact des violences sur la parentalité
- Evaluer les risques et détecter les facteurs de vulnérabilités
Appréhender les différentes stratégies d'adaptation adoptées par les enfants, les dangers et les risques
L'impact des violences sur les relations intrafamiliales
- Transmettre des éléments de compréhension à la victime sur le phénomène des violences pour co-construire des alternatives à une sortie de violences
Intervenir auprès des enfants
- Tenir compte des risques et des effets liés à la rupture de la relation
Prendre en compte les dispositifs de protection au regard des besoins fondamentaux des enfants, la notion de danger
Appréhender la notion de parentalité en parallèle

- Présentation du réseau professionnel départemental, national

✚ **15h15 à 15h30** : Pause

✚ **15h30 à 16h45** : Intervention du Service ALTERITE, Association ADDSEA de Montbéliard -

Accueil d'auteurs de violences conjugales et lutte contre la récidive

Intervention de Madame PRIEUR, Psychologue et Monsieur WUHLIN, Assistant de service social

✚ **16h45 à 17h00** : Bilan de la journée

DEUXIEME JOURNEE / VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

✚ **8h30 - 8h45** : Accueil des stagiaires

✚ **8h45 - 12h30** (pause de 15min à 10h30) : Animation de trois ateliers thématiques en groupe de 8 personnes

✚ **12h30 à 14h00** : Pause déjeuner

✚ **14h00 à 16h00** (pause de 15min à 15h45) : Animation de trois ateliers thématiques en groupe :

- **ATELIER 1 : Les violences sexuelles au sein des violences conjugales et la prise en compte du psycho-traumatisme** : Comprendre la spécificité des violences sexuelles dans un contexte de violence conjugales. Comment interroger la question des violences sexuelles au sein du couple. Comment repérer les signes du psycho-traumatisme et orienter les victimes.
 - Intervention de Mme Nadine SZYMANSKI, Psychologue Clinicienne et de Mme Mélanie MATHEY, Assistante Sociale
- **ATELIER 2 : Sensibiliser, repérer et accompagner : la place des enfants victimes de violences** : Sensibiliser les jeunes aux différents types de violences ; physiques, verbales, psychologiques et sexuelles. Interroger la question des violences au sein de la famille mais également dans le rapport à l'autre. Recueillir la parole des enfants et proposer des outils dans la relation d'aide et d'accompagnement.
 - Intervention de Mr Alexandre LEVANT, Educateur Spécialisé et de Mr Théo COUTANCE, animateur Socio-Educatif
- **ATELIER 3 : Le juridique au cœur des violences conjugales** : Les différents dispositifs de protection envisageables pour les victimes de violences en fonction de leurs besoins et au regard de la loi.
 - Intervention de Mme Siham DJEMAH, Juriste, C.I.D.F.F 90 et Mme Anne-Charlotte LEBOUTEILLER, Assistante Sociale

- *Echange autour des expériences des participants et des intervenants, apports théoriques en lien avec la pratique professionnelle afin d'améliorer la prise en charge des victimes et l'accompagnement.*
- *Répartition en quatre sous-groupes de 8 personnes et roulement sur la journée afin que chaque stagiaire bénéficie des 3 ateliers*

 **16h00 à 16h45 :**

- QUIZZ
- Bilan



Avec le soutien de la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité femme-homme



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION SOLIDARITE FEMMES BELFORT

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991

PREAMBULE

Le règlement intérieur de l'organisme de formation SOLIDARITE FEMME s'applique aux stagiaires des formations pour la durée de la formation suivie. Il est à distinguer du règlement intérieur qui s'applique aux salariées.

Il définit les règles d'hygiène et de sécurité et les règles générales qui s'imposent aux stagiaires ainsi que la nature et l'échelle des sanctions en cas de non-respect.

Il est joint aux convocations transmises aux stagiaires en amont de chaque formation suivie.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous-tes les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

HYGIENE, SECURITE, DISCIPLINE

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de la part de l'ensemble des stagiaires le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme de formation est formellement interdite. Il est formellement interdit aux stagiaires de se présenter en formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue ou d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux où se déroulent les formations.

Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux où se déroulent les formations.

Lorsque la formation a lieu sur un lieu distinct, les consignes générales et particulières de sécurité sont celles qui sont applicables à ce lieu.

ASSIDUITE DES STAGIAIRES EN FORMATION

Article 3 :

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation qui informera le financeur de l'action.

Les stagiaires sont tenus de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

A l'issue de l'action de formation, une attestation de formation est remise aux stagiaires et une attestation de présence est transmise au financeur de l'action.

ACCES AUX LOCAUX ET UTILISATION DU MATERIEL

Article 4 :

Sauf autorisation expresse de la responsable de Solidarité Femmes il est formellement interdit d'entrer ou de demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation.

Article 5 :

Sauf autorisation particulière de la responsable du SOLIDARITE FEMMES, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de la formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

SANCTIONS ET GARANTIES

Article 6 :

Tout agissement contraire à l'une des prescriptions du présent règlement pourra, sur décision du représentant de SOLIDARITE FEMMES, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

La responsable de l'organisme de formation informe le stagiaire et le financeur de l'action.

Article 7 :

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, la décision définitive d'exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui.

Dans le cas d'une exclusion temporaire ou définitive, un courrier écrit est transmis au stagiaire et au financeur de l'action dans un délai de 7 jours suivant l'exclusion.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 8 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire au moment de sa demande d'inscription.

Fait à Belfort, le 13 juin 2025

Maité PIQUEMAL PASTRE
Présidente de l'Association

Mélanie MATHEY
Coordinatrice pôle formation



Pôle FORMATION
SOLIDARITÉ FEMMES
23 Rue de Mulhouse - 90000 BELFORT
Tél. 03 84 29 99 09
Email : accueil@solidarite-femmes.fr
Site : solidaritefemmes90.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

📌 Intitulé de la formation :

Prévention et lutte contre les violences conjugales en Bourgogne-Franche-Comté

📌 Dates et lieu :

Jeudi 20 Novembre et Vendredi 21 Novembre 2025
A la Maison du Peuple à Belfort

Veillez préciser si cette option vous est proposée : en présentiel en distanciel

Dans le cadre d'une crise sanitaire, les règles sanitaires en place seront à respecter pour toute participation en présentiel.

PARTICIPANT·E

Madame Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone professionnel : _____

E-mail professionnel* : _____

**Obligatoire : tous les documents en lien avec la formation sont envoyés par mail exclusivement.*

EMPLOYEUR

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale complète : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Afin d'ajuster autant que possible les objectifs prévus au programme avec les attentes des participant·es, merci de compléter la partie ci-dessous.

Cette formation est-elle ? (Plusieurs réponses possibles)

- Choisie par vos soins
- Choisie par votre structure avec votre accord
- Choisie par votre structure sans votre accord
- Obligatoire pour l'exercice de votre profession
- Autre :

Votre activité professionnelle actuelle (cadre de mon intervention, missions, public accueilli, etc.)

Dans l'exercice de vos fonctions, avez-vous déjà accompagné une femme/famille victime de violences conjugales ? Si oui, quels freins avez-vous repéré ?

Qu'attendez-vous de cette formation ? Avez-vous des besoins particuliers ?

Souhaitez-vous nous communiquer une information avant le début de la formation ?

Si vous êtes concerné·e par une situation de mobilité réduite, l'accès aux différents lieux où se déroulent les formations/formations ou colloque est possible. Pour toute situation nécessitant un aménagement des conditions de formation, veuillez au préalable prendre contact avec notre référente handicap : Madame Aline MAGAGNINI, éducatrice spécialisée au 03.84.28.99.09 ou accueil@solidarite-femmes.fr.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de formation.

Je confirme avoir pris connaissance du document intitulé « *informations concernant le recueil et la protection de données personnelles* ».

J'autorise Solidarité Femmes à prendre des photos au cours de la formation, aux fins de diffusion sur nos réseaux sociaux* :

- LinkedIn
 Facebook
 Instagram

* Votre consentement peut être retiré à tout moment par simple demande. La diffusion de photos sur nos réseaux sociaux vise à donner de la visibilité à nos actions formations. Aucune photo individuelle, uniquement des photos de groupe.

Merci de bien vouloir envoyer votre demande d'inscription dans les meilleurs délais afin de faciliter son traitement. Dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur au nombre de places dédiées, une liste d'attente sera créée.

Une convention de formation peut vous être adressée à votre demande après confirmation de votre inscription.

NOM/ PRENOM :

Date et signature

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce formulaire.

Ces informations seront traitées par notre Pôle Formation/ SOLIDARITE FEMMES

INFORMATIONS CONCERNANT LE RECUEIL ET LA PROTECTION DE DONNEES PERSONNELLES

Quels sont les bases légales du traitement de mes données ?

- Au regard du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, Règlement général de protection des données (RGPD).
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes de Solidarité Femmes, à savoir la continuité de la mise en œuvre de la démarche qualité QUALIOPI et le maintien de sa certification.

Quelles sont les données pouvant être collectées ?

- ❖ Vos données d'identité
- ❖ Vos données professionnelles

Pourquoi collecte-t-on vos données ?

Dans le cadre des missions de formation réalisées par l'Association Solidarité Femmes Belfort, nous pouvons recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de répondre aux besoins de gestion et à la mise en œuvre du processus et de la certification qualité « QUALIOPI ».

Certaines informations à caractère personnel peuvent être communiquées aux organismes financeurs dans le cadre d'un contrôle. Il s'agit de votre identité renseignée sur la fiche de présence.

Quel sont vos droits ?

Solidarité Femmes s'engage à ce que le traitement de vos données soit conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et liberté.

Les données collectées se limitent strictement aux données nécessaires à la gestion de cette mission de formation.

Vous avez un droit d'information à vos données, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.

Pour toute information ou exercice de vos droits informatiques et liberté sur les traitements des données personnelles gérées par Solidarité Femmes, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) :

Alexandre LEVANT,
Délégué à la protection des données

Solidarité Femmes
Responsable de traitement

↳ Par courrier signé à l'adresse suivante :

SOLIDARITE FEMMES
A l'attention du délégué à la protection des données
23 Rue de Mulhouse
90000 BELFORT

↳ Ou par mail :

accueil@solidarite-femmes.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Comment vos données sont-elles stockées ?

Vos données sont stockées sous la forme d'un dossier « papier » et d'un dossier numérique, sous la responsabilité de Solidarité Femmes qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Quelle est la durée de conservation des données ?

La Durée d'utilité administrative (DUA) couvre la durée de conservation en base active et en archivage intermédiaire. La DUA est applicable aux principales procédures gérées par Solidarité Femmes.

Les informations traitées sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la formation.